

Les meublés de tourisme sous l'œil du Sénat

Fin juin, la proposition de loi transpartisane visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif, et plus particulièrement à renforcer les outils de régularisation des meublés de tourisme, passera en séance dans les deux chambres du parlement.

« Cette proposition de loi a pour objet de permettre aux élus locaux de mieux réguler l'implantation des meublés de tourisme dans les zones où leur développement pose problè-

me. Elle donnera des moyens très concrets à travers le numéro d'enregistrement en devenant obligatoire », détaille la sénatrice Sylviane Noël, rapporteuse de la loi.

Elle détaille les enrichissements apportés par le Sénat. À l'issue du travail de la commission du Sénat, l'importance de mettre fin à un meublé de tourisme lorsqu'il s'agit d'un logement social, mais aussi lorsqu'il est frappé d'un arrêté de péril, a été pointée du doigt. Un calen-

drier plus réaliste pour le diagnostic de performance énergétique (DPE) est proposé. Concernant la fiscalité, si le régime fiscal actuel permet un abattement de 70 % du chiffre d'affaires réalisé pour les meublés de tourisme, il sera modifié dans la loi. La sénatrice souhaite deux taux distincts, 50 % pour les meublés classés et 30 % pour les non classés, s'alignant pour ces derniers à la fiscalité sur la location une longue durée. Lorsque les discussions se dérouleront

au sein de la commission mixte paritaire, afin de concilier les points de vue des deux chambres, la sénatrice haut-savoyarde défendra particulièrement le calendrier pour le DPE et la fiscalité. « Je ne lâcherai pas pour l'effet incitatif du classement », détaille-t-elle, alors qu'elle souhaite aussi attirer l'attention sur l'intérêt des meublés de tourisme dans certains contextes afin de maintenir une offre touristique suffisante.

●I.C.



Pour la sénatrice Sylviane Noël, la problématique des meublés de tourisme s'inscrit dans une « crise du logement locatif multifactorielle ».

Photo Le DL/Isabelle Corbex